



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2024-087 du 17 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, G. THUEUX (suppléante de B. CAILLE), A.M. BARBIER, D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCO, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX, MM. Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL, J. MAURER, B. VAILLANT, J. DUBOIS (suppléant de G. BOURY), R. LEULEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLE, B. DELATTRE (suppléant de E. BIANCHIN), P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), F. SELLIER (pouvoir de Mme B. MERLIN), J.C. DERUE, O. HOUPLAIN (pouvoir de Mme S. MANECHEZ), Ph. LEFORT, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), H. COPIN (pouvoir de M. J.F. LALY), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, D. CARON, J.P. LETOMBE (suppléant de M. D. DHOUAILLY), B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. ROCHE (suppléant de M. R. VAN CAENEGHEM), M. BLONDEL, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUWAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, S. MANECHEZ,

MM. J.F. LALY, F. TAMAYO, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, J. PALISSE, G. BOURY Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, D. TABARY, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUAILLY, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE.

Mme G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Culture - Musée Bullecourt 1917 - Tarification de produits dérivés et ouvrages / tarification atelier d'animation.**

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que le musée Letaille – Bullecourt 1917 propose un panel de produits dérivés et de livres se rapportant aux événements qui se sont déroulés à Bullecourt pendant la grande guerre et plus largement sur la thématique de la Grande Guerre. Chaque année l'espace vente s'enrichit de nouveaux produits à destination de tous les publics.

Monsieur le Président évoque la possibilité de proposer à la vente des patchs brodés aux couleurs de l'amitié franco-australienne dans une logique de coopération avec l'Union du Musée et des Anciens Combattants (UMAC). Le visuel des patchs a été réalisé par l'association. Ces patchs sont vendus par l'association lors des différentes cérémonies et commémorations.

Monsieur le Président propose de fixer le prix de vente de ce patch brodé au tarif 6,50 € l'unité.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la boutique du musée propose, depuis plusieurs années, des ouvrages édités par la Société OREP. Au regard de la conjoncture économique actuelle, les prix des produits de ce fournisseur ont augmenté. Afin que le musée puisse continuer la vente des ouvrages, Monsieur le Président propose de procéder à un ajustement du prix de vente d'un ouvrage en stock. Il s'agit du livre sur « les services de santé pendant la grande guerre » au prix de vente de 6,70 € l'unité.

Monsieur le Président évoque ensuite le projet présenté par les médiateurs du musée de mettre en place des ateliers d'animation destinés au jeune public permettant de proposer une nouvelle offre culturelle. Cette activité requiert l'achat de consommables (laine, papier gravure, plume, encre) et nécessite de dédier des créneaux horaires permettant la conduite de ces ateliers d'animation.

Monsieur le Président propose de fixer le prix de cette nouvelle activité à 5 € par personne. Ce tarif correspond aux tarifs pratiqués dans d'autres structures muséales pour les mêmes prestations.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des conseillers présents et représentés (63 voix) :

- d'approuver les modifications apportées à la tarification des produits dérivés vendus à la boutique du musée ;
- d'approuver le prix d'entrée aux ateliers d'animation proposés au jeune public du musée ;
- de fixer les nouveaux prix selon le tableau joint :

| Objets et ouvrages   | Tarif           |
|--|-----------------|
| Patch brodé franco-australien                                  | 6,50€           |
| Les services de santé pendant la Grande Guerre - Éditions OREP | 6,70€           |
| Ateliers :   | Tarif           |
| Atelier d'Animation / Médiation                                | 5€ par personne |

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

*Le Président,*

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL  
Date : 25/06/2024  
Qualité : PRESIDENT  
**Jean-Jacques COTTEL.**

**Le Président,**

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL  
Date : 25/06/2024  
Qualité : PRESIDENT

**Jean-Jacques COTTEL.**